

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 COMMUNE DE PRUNET

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2023 génère un excédent brut de 279 842,62 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 128 632,02 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 504 394,32 €.

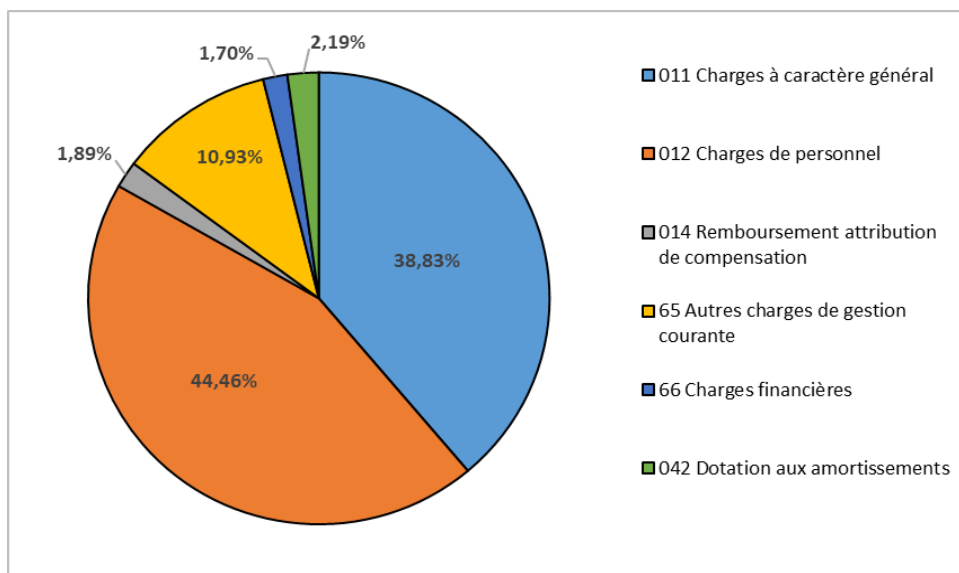
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,53 % par rapport à celles de 2022.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 7 catégories principales :

- 011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)
- 012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 014 remboursement attribution de compensation
- 65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
- 66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
- 68 charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	195 833,76
012 Charges de personnel	224 238,96
014 Remboursement attribution de compensation	9 551,00
65 Autres charges de gestion courante	55 137,41
66 Charges financières	8 595,24
042 Dotation aux amortissements	11 037,95
TOTAL	504 394,32



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 784 236,94 €.

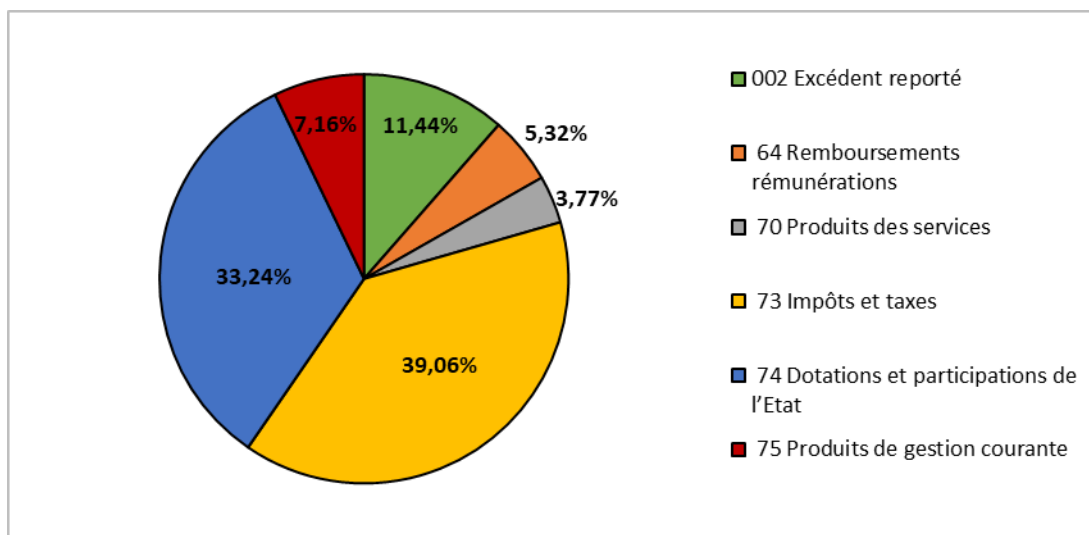
Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 13,7 % par rapport à celles de 2022.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 9 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel, indemnité compensatrice pour agence postale)
- 042 Immobilisations
- 002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2023
002 Excédent reporté	89 732,49
64 Remboursements rémunérations	41 746,61
70 Produits des services	29 592,51
73 Impôts et taxes	306 286,00
74 Dotations et participations de l'Etat	260 690,16
75 Produits de gestion courante	56 189,17
76 Produits financiers	0,00
TOTAL	784 236,94



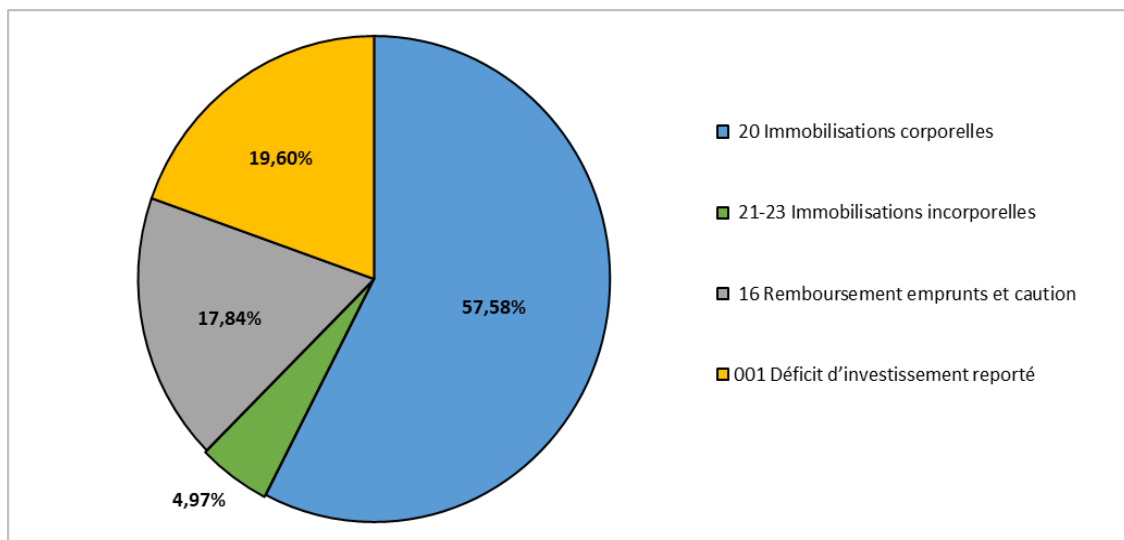
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 71 436,60 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 452 649,44 €.

Chapitre	CA 2023
20 Immobilisations corporelles	260 651,14
21-23 Immobilisations incorporelles	22 505,89
16 Remboursement emprunts et caution	80 754,55
001 Déficit d'investissement reporté	88 737,86
TOTAL	452 649,44



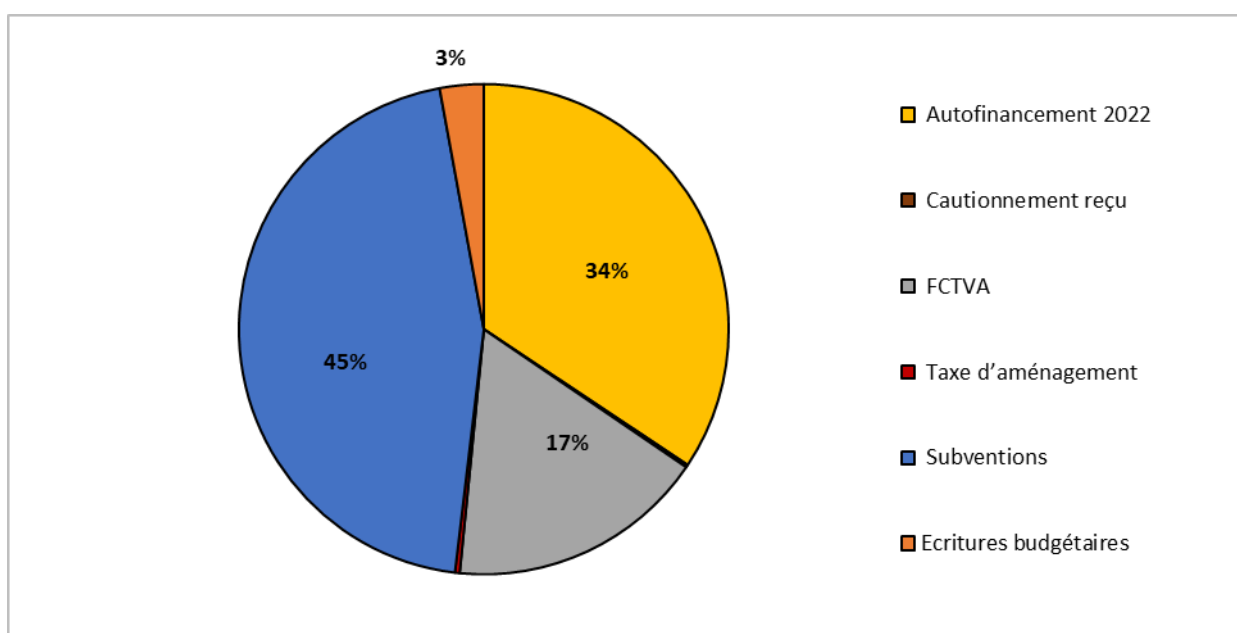
Les principaux investissements 2023 ont été les suivants :

- Acquisitions : licence informatique, miroir routier, radar pédagogique, débroussailleuse, balayeuse, bureau direction école, mobiliers restaurant, scie sabre, chapiteau et bancs, panneaux de signalisation, mallette à outils et cric, potelets.
- Travaux de voirie à Rouanet, Caumont, Lafage et voiries diverses
- Eclairage public
- Aménagement des abords de la salle polyvalente
- Construction d'un local technique
- Rénovation de la salle polyvalente
- Façade de l'école

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 381 212,84 €.

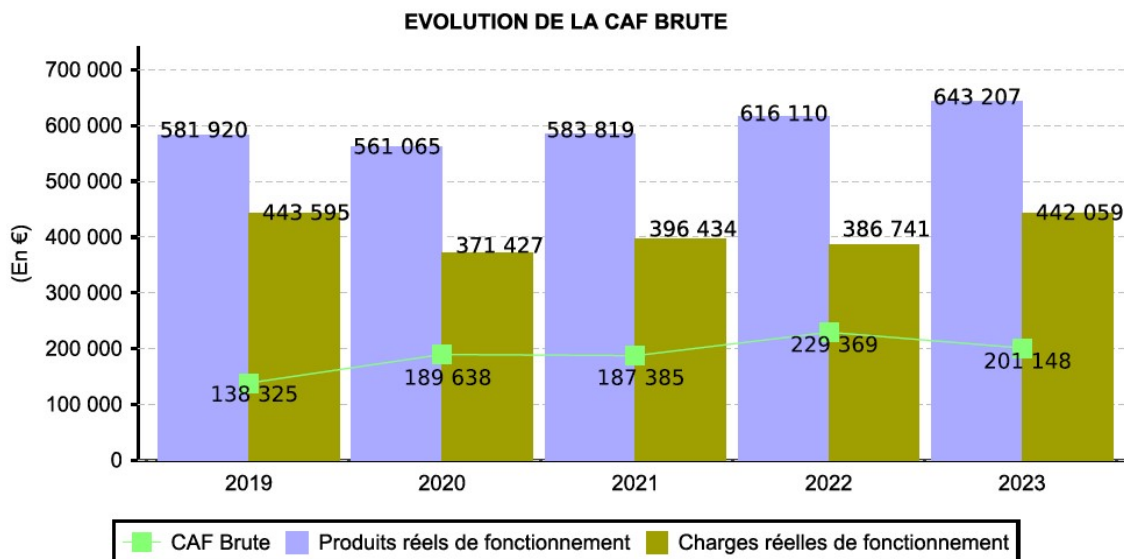
Chapitre	CA 2023
Autofinancement 2022	130 927,86
Cautionnement reçu	642,20
FCTVA	65 049,61
Taxe d'aménagement	1 173,70
Subventions	172 381,52
Ecritures budgétaires	11 037,95
TOTAL	381 212,84



Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

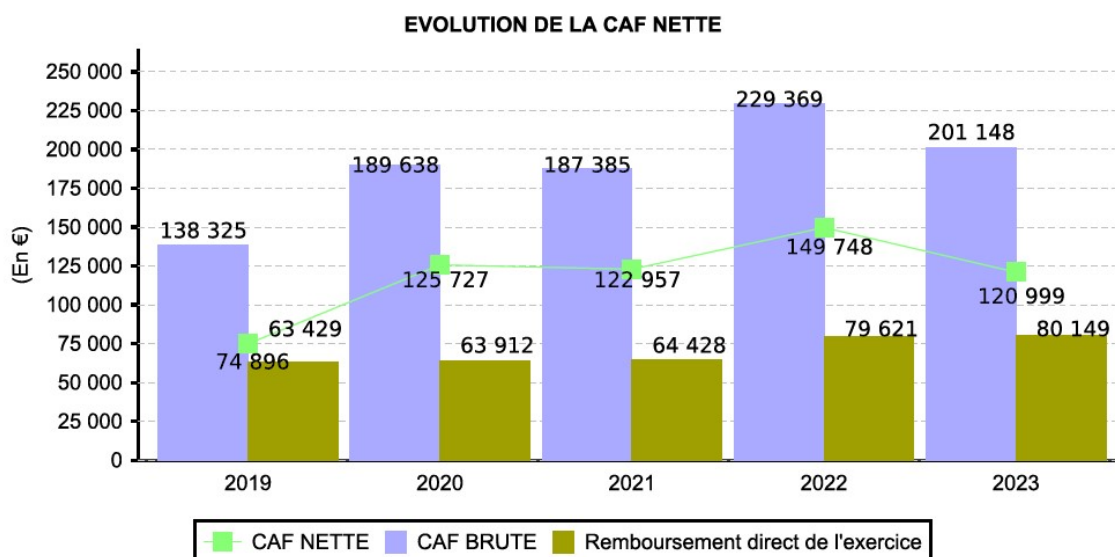
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 485 953,78 €.

Taux d'imposition

	2021	2022	2023
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	-	-	13,64
Taxe Foncière Bâtie	45,03	45,03	45,03
Taxe Foncière Non Bâties	110,28	110,28	110,28

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

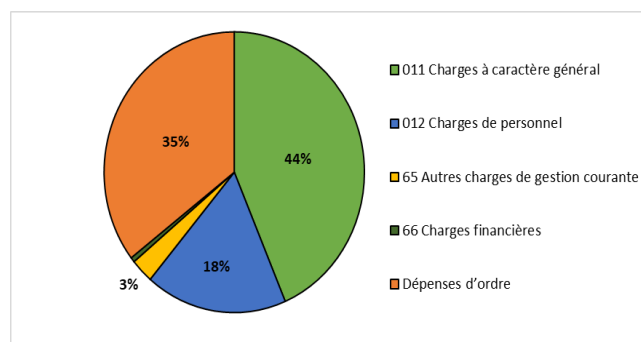
L'année 2023 génère un excédent brut de 54 692,34 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 44 586,83 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 95 523,53 €. Elles ont augmenté de 17,5 % par rapport à celles de 2022.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

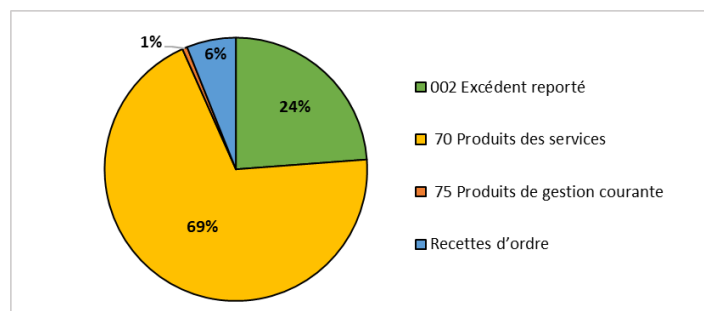
Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	41 639,38
012 Charges de personnel	16 804,00
65 Autres charges de gestion courante	2 692,92
66 Charges financières	532,23
Dépenses d'ordre	33 855,00
TOTAL	95 523,53



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 150 215,87 €. Elles ont augmenté de 28,33% par rapport à celles de 2022. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2023
002 Excédent reporté	35 771,56
70 Produits des services	104 415,06
75 Produits de gestion courante	909,25
Recettes d'ordre	9 120,00
TOTAL	150 215,87



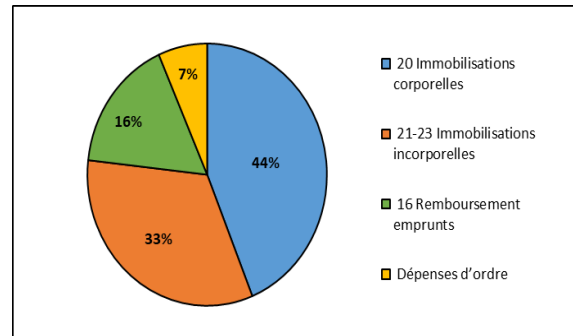
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de 1 170,51 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 137 850,42 €.

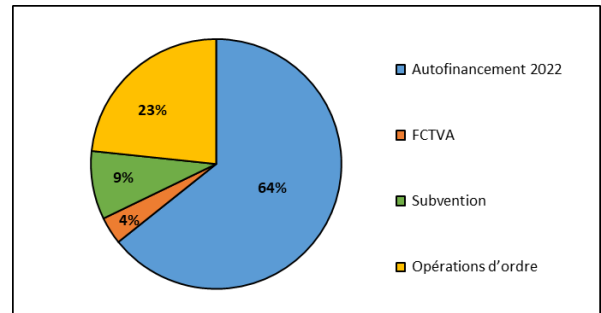
Chapitre	CA 2023
20 Immobilisations corporelles	60 438,92
21-23 Immobilisations incorporelles	45 388,02
16 Remboursement emprunts	22 903,48
Dépenses d'ordre	9 120,00
TOTAL	137 850,42



Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 136 679,91 €.

Chapitre	CA 2023
Autofinancement 2022	84 829,42
FCTVA	5 151,98
Subvention	12 843,51
Opérations d'ordre	33 855,00
TOTAL	136 679,91



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 51 854,65 €.

BUDGET LOTISSEMENT

L'ensemble des terrains du lotissement ayant été vendus, le Conseil Municipal a pris la décision de clôturer le budget au 31/12/2023. Le déficit de clôture de 2 852,34 € sera inscrit au BP Commune 2024.

Le Maire,
David ERNEST